



Édité le 27/06/17

PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 4 - 17 ANS

VACANCES D'ETE

Du 10 JUILLET AU 04 AOUT 2017



CENTRE SOCIAL LE LAC
Avenue de Gaulle
Maison de quartier du Lac
08200 SEDAN

Site internet : www.centrelelac.info



Rejoignez-nous sur Facebook ! « Centre le lac »

1) DESCRIPTIF DU CENTRE

CENTRE SOCIAL LE LAC

Avenue de Gaulle –
Maison de quartier du Lac
08200 SEDAN

Tél. : 03.24.27.08.08

Port. 06.81.72.31.03

Mail : centrelac@centrelelac.info

Implantation géographique :

Urbain – quartier du Lac

Nature du séjour :

Accueil de Loisirs sans Hébergement 4/17 ans

Date de séjour :

Du 10 JUILLET AU .4 AOUT 2017

Horaires :

Lundi au Vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h 00 à 18 h 00

2) INTENTIONS ÉDUCATIVES DE L'ORGANISATEUR

Les orientations pédagogiques du Centre Le Lac ne peuvent que s'appuyer sur des réalités. Elles doivent tendre à prendre en compte de façon positive les pratiques des enfants et des jeunes, leur sensibilité particulière.

C'est ainsi que le Centre Le Lac ne doit pas rompre avec ce qui fait la vie des enfants et des jeunes 11 mois sur 12. Le Centre n'est pas une île déserte dans laquelle les enfants et les jeunes se trouveraient subitement transportés, tout lien avec le milieu extérieur étant coupé, il n'y a pas de cloison étanche qui puisse l'isoler du monde. Il ne doit pas constituer un milieu artificiel, sans consistance, ignorant de la réalité.

Pour autant, le Centre constitue un milieu spécifique qui a ses qualités propres, sa richesse particulière que lui seul peut avoir : il s'agit d'un milieu autre que le milieu scolaire. Le Centre doit être le prolongement et le complément des autres milieux dans lesquels évolue l'enfant.

Mais si le Centre n'est pas la famille, nous ne pouvons ignorer que celle-ci existe.

Nous devons tenir le plus grand compte des parents.

Ce sont eux, en effet, qui nous confient leurs enfants, c'est-à-dire ce qu'ils ont de plus cher. Ils le font avec confiance et nous ne devons pas trahir cette confiance. Aussi devons-nous toujours avoir à l'esprit la volonté des parents, la respecter, mais aussi nous poser la question :

Que penseraient les parents de telle action ? L'accepteraient-ils ? La condamneraient-ils ? Cette pensée ne doit pas être paralysante, mais elle doit nous conduire à penser nos actions en fonction de la perception que les parents peuvent en avoir.

En fonction de la manière dont les enfants et les jeunes vivent et ressentent leur vie, les questions qu'ils posent doivent être abordées dans un esprit responsable, fuyant tout dogmatisme, suscitant esprit critique et réflexion. Il ne peut s'agir que d'une pédagogie fondée sur le respect, les connaissances et la réflexion, une pédagogie ayant pour unique souci de contribuer à former un homme qui possédera toujours davantage d'outils pour se reconnaître dans le monde et en être un individu actif.

Fixer nos orientations pédagogiques, c'est également définir notre conception des loisirs en partant du fait que le droit à la culture, le besoin de développer ses capacités de réflexion, d'interventions, de discussions, sont devenus des phénomènes sociaux.

Pour le Centre Le Lac, le loisir n'est pas synonyme d'oisiveté, ni d'évasion, il est un besoin d'accomplissement de l'enfant.

Dans ce cadre, nous pensons que le temps de loisirs, notamment en Centre de Loisirs Sans Hébergement, est propice à l'enfant pour lui permettre de développer ses capacités de réflexion, de création, d'interventions, et ceci grâce à des activités et des modes de relations appropriés. Tout individu et à fortiori tout enfant a des potentialités qui nécessitent d'être révélées, mobilisées, utilisées.

Sur cette base, nous réfutons tout fatalisme ainsi que toute théorie pseudo-scientifique visant à créditer l'idée que des caractères innés discriminent les enfants dans des activités qui sont par nature sociales.

Mais, est-ce à dire que les enfants sont identiques ?

Bien sûr que non !

Et c'est précisément parce qu'ils sont différents que nous réfutons tout fatalisme et que nous souhaitons impulser un haut niveau d'exigence éducative. Nous croyons donc aux vertus de l'effort pédagogique et sommes résolument partisans d'une pédagogie fondée sur la réussite de l'enfant dans ce qu'il entreprend.

Pour cela, il faut prendre en compte la réalité des enfants et celle qu'ils vivent. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons ignorer les problèmes sociaux, humains, économiques auxquels les enfants et les jeunes sont confrontés et vis-à-vis desquels ils s'interrogent.

Sur ce point, il convient d'être parfaitement clair et d'affirmer un principe intangible : il ne peut être question que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement devienne le champ d'expérimentation d'une quelconque idéologie, d'une expression philosophique quelle qu'elle soit.

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement devra fondamentalement pouvoir répondre aux besoins des jeunes en vacances.

Il devra avant tout satisfaire aux nécessités générales de l'hygiène et de la sécurité.

Nous apporterons une attention toute particulière vis-à-vis desquels la responsabilité de l'encadrement sera déterminante, à valeur d'exemple. Amener progressivement, et en fonction de leur âge, les enfants à prendre en charge leur hygiène corporelle, y veiller, les inciter et les aider à être propres, donner soi-même l'exemple d'une bonne hygiène, participer avec eux au rangement et au nettoyage, en un mot, être impliqués dans cette action éducative, voilà le rôle des équipes d'encadrement. Il faudra éviter sur ces questions de la vie quotidienne que l'adulte soit perçu comme un individu n'ayant que des exigences vis-à-vis des enfants sans en avoir vis-à-vis de lui-même.

La prise en compte par les enfants des questions d'hygiène et de propreté favorise leur autonomie et leur socialisation.

La sécurité quant à elle, outre qu'elle fait l'objet de règles, sera présente en permanence dans l'esprit des équipes d'encadrement. Malheureusement, trop souvent des accidents imprévisibles viendront nous rappeler combien il sera important d'assurer la sécurité des enfants.

Outre les règles, qui devront être respectées, notamment en matière de sécurité, nous ferons appel à une notion, bien souvent décriée, sans doute, la notion de « bon sens ».

Les enfants que nous recevrons vivent souvent dans l'année un rythme élevé et mal adapté à leurs besoins. Les rythmes scolaires inadaptés, les déséquilibres dans les activités, les conditions de vie familiale, les transports, la télévision parfois qui retient l'enfant trop longtemps éveillé, l'exiguïté des appartements...

Toutes ces réalités amèneront les équipes d'encadrement à veiller au dosage des activités, à respecter les rythmes des enfants, à prendre en compte leurs possibilités physiques.

Répondre aux besoins des enfants, ce sera aussi concevoir l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement comme un lieu éducatif sachant prendre en compte les caractéristiques des enfants.

Trop souvent, « l'enfant doit taire un besoin de paroles, de jeux, d'imaginaire, il n'est reconnu que dans sa condition aux règles de l'apprentissage... » « Cette réflexion doit attirer notre attention afin que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement soit un milieu stimulant au sein duquel l'enfant pourra exprimer de diverses manières ce qu'il ressent, pourra extérioriser ses besoins, pourra faire place au rêve, pourra être écouté en tant qu'enfant.

Milieu éducatif, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement devra répondre à ses attentes, il devra également favoriser l'initiative, permettre aux enfants le choix de leurs activités, les amener à prendre des responsabilités, y compris, pour les plus grands, dans la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, il devra entre autres favoriser l'ouverture la plus large possible sur le milieu, avec ses réalités historiques, géographiques, économiques, sociales et humaines.

Les aspirations à la liberté devront également être satisfaites pour les enfants comme pour les jeunes. Il ne peut en effet y avoir responsabilité si les limites de l'initiative sont trop étroites.

Il y aura toutefois lieu de se garder de certaines théories ou comportements de non-intervention, qui, au lieu d'amener l'enfant ou le jeune à une plus grande liberté, à une plus grande maîtrise de son initiative et de ses responsabilités, ne feront que le désarmer et ne lui permettront pas de reposer son attitude sur des références stables.

C'est ainsi qu'il nous arrive de constater que certains membres des équipes d'encadrement croient respecter l'initiative et la liberté des enfants en ne proposant rien, en ne suscitant pas l'intérêt chez les enfants, en ne les amenant pas à faire connaissance avec les activités qu'on souhaite leur proposer.

Cette attitude de non-intervention de la part de l'adulte ne permet pas à l'enfant d'évoluer, car, pour qu'il y ait choix, il faut qu'il y ait connaissance des éléments du choix.

Pour nous, le dilemme "directivité-non-directivité" est un faux problème. Le vrai problème est d'avoir une conception claire de la nature de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, une bonne connaissance des possibilités et des potentialités des enfants, et de conduire une action éducative de qualité.

Répondre aux besoins des enfants et des jeunes à la conception que l'on aura de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ce sera également favoriser l'initiative, enrichir les rapports individus / collectivités qui concrétiseraient, permettraient aux enfants et plus précisément aux adolescents et aux jeunes de découvrir et d'affirmer leur personnalité.

Il faudra pour les adolescents et les jeunes donner un sens aux activités proposées, établir un mode de relations entre jeunes et adultes qui permettra aux uns et aux autres de progresser, établir les bases d'un dialogue prenant en compte la sensibilité particulière des adolescents et qui n'ignore pas la contestation quasi généralisée de l'adulte par le jeune.

S'il est nécessaire d'établir les bases d'un dialogue avec les enfants et les jeunes, il est aussi indispensable de pratiquer de même entre adultes, et notamment entre membres de l'équipe d'encadrement...

Établir les bases d'un dialogue vrai avec les jeunes, c'est également les amener à participer à la mise en œuvre et à l'enrichissement du projet pédagogique. C'est susciter leur participation.

Répondre aux besoins des enfants et des jeunes ce sera également proposer des activités variées, qui ne susciteront pas un comportement de consommateurs.

Les activités devront avoir un rôle formateur, mais surtout ne pas rappeler les contraintes scolaires avec les confusions qui en découleraient.

Elles devront également, notamment pour les plus grands, revêtir un aspect social : une activité pourra être formatrice en soi, mais également par la valeur sociale qu'elle représentera ou que le » travail « effectué représentera.

Les activités devront également permettre aux enfants et à tous les enfants de s'exprimer. C'est ainsi qu'un bon nombre d'enfants de familles modestes ne manieront pas facilement le langage « académique » et éprouveront des difficultés à exprimer leurs besoins. Il faudra donc favoriser les activités manuelles, sportives, les jeux, les modes d'expressions graphiques.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement devra enfin être une « école » où les enfants et les jeunes, comme les adultes, seront mis en situation de prendre des responsabilités, de réfléchir sur leur place au sein de la collectivité, de prendre conscience des conséquences de leur comportement.

3) LE PUBLIC ACCUEILLI

➤ Tranches d'âge et leurs caractéristiques

Ils seront nommés :

- Les petits : centre maternel un groupe de 4/5 ans et un groupe de 5/6 ans
- Les moyens 1 (les 7/8 ans) et les moyens 2 (les 8/9 ans)
- Les pré-ados : les 10/13 ans

➤ Nombre de mineurs

Moins de 6 ans : **24**

6 à 11 ans : **60**

12 à 13 ans : **6**

➤ Conditions d'accueil et des attentes spécifiques pour chaque tranche d'âge

Les 4/5 ans, les 5/6 ans et les 7/8 ans et les 8/9 ans :

Les enfants seront accueillis avec leurs parents dans les salles du Pôle Enfance (ancienne école maternelle de La Prairie).

Les 10/13 ans :

Les enfants seront accueillis avec leurs parents dans les salles du centre social le Lac dans la nouvelle maison de quartier.

Pour les 4/13 ans

Temps de jeux libres et ateliers

- Aménager des espaces appropriés et suffisamment stimulants où chacun pourra, de façon plus individuelle, découvrir ses compétences.
- Poser d'emblée le cadre afin que s'il est transgressé, l'adulte puisse questionner l'enfant et trouver ensemble une solution adaptée.
- Favoriser les interactions entre enfants qui sont le fondement de leur développement mental (jeux de coopération, ateliers décloisonnés...) et dans un premier temps, laisser les enfants gérer seuls un désaccord, qui peut rapidement se transformer en jeu.
- Accepter la prise de risque de l'enfant, en ayant une attitude bienveillante, en lui manifestant notre présence et nos encouragements.
- Lui permettre de distinguer ce qui est vraiment dangereux de ce qui est de l'ordre du danger imaginaire.

- S'impliquer dans l'activité de l'enfant sans être trop interventionniste pour le laisser aussi découvrir seul ses nouvelles acquisitions.
- Mettre en place tout au long de l'année des ateliers d'éveil culturel et artistique.

Temps des acquisitions : langage, habiletés sociales.

- Observer et écouter l'enfant au quotidien pour lui permettre de poursuivre ses propres recherches :
 - ✚ Son identité,
 - ✚ Son ressenti,
 - ✚ Le relationnel.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son propre développement tout en l'accompagnant dans ses apprentissages :
 - ✚ Par la parole,
 - ✚ Sans devancer ses capacités,
 - ✚ En respectant son rythme,
 - ✚ En respectant son identité.
- Proposer des responsabilités à l'enfant, en lien avec ses attentes, ses désirs, ses besoins.

➤ **Les modalités de participation des mineurs**

La particularité de notre fonctionnement devrait permettre à l'enfant de nouer des relations différentes avec l'adulte et les autres enfants de celles qu'il a à la maison ou à l'école.

Nous amènerons progressivement, et en fonction de leur âge, les enfants à prendre en charge leur hygiène corporelle, y veiller, les inciter et les aider à être propres, donner soi-même l'exemple d'une bonne hygiène, participer avec eux au rangement et au nettoyage, en un mot, être impliqués dans cette action éducative.

La prise en compte par les enfants des questions d'hygiène de vie devrait favoriser leur autonomie et leur socialisation.

Notre fonctionnement devra être un milieu stimulant au sein duquel l'enfant pourra exprimer de diverses manières ce qu'il ressent, pourra extérioriser ses besoins, pourra faire place au rêve, pourra être écouté en tant qu'enfant.

Notre fonctionnement devra répondre à ses attentes. Il devra également favoriser l'initiative, permettre aux enfants le choix de leurs activités, les amener à prendre des responsabilités, y compris, pour les plus grands, dans la gestion de l'Accueil Collectif des Mineurs. Il devra entre autres favoriser l'ouverture la plus large possible sur le milieu, avec ses réalités historiques, géographiques, économiques, sociales et humaines.

Les aspirations à la liberté devront également être satisfaites pour les enfants. Il ne peut en effet y avoir responsabilité si les limites de l'initiative sont trop étroites.

Dans l'organisation des activités, il s'agira avant tout de propositions de l'animateur qui ne seront jamais imposées. Toutes les activités devront permettre de rendre l'enfant acteur de ses loisirs et pas seulement consommateur.

Nous favoriserons, à travers les activités, la mixité entre les tranches d'âges. Cette démarche aura pour objectif de permettre à tous de participer à un projet commun.

Nous demandons une autorisation parentale pour le dépassement horaire éventuel de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Dans tous les transports (bus, trains, minibus, à pieds, etc....), nous mettons en place des activités d'expression orale (chants, sensibilisation à la sécurité, au respect, échanges, concertations, entretiens).

➤ **Mineurs atteints de troubles de la santé**

Nous prendrons en compte les textes de référence (code de l'éducation – article D351-4, D351-9) ainsi que les informations contenues dans le document intitulé « accueil collectif de mineurs – instructions communes aux 4 départements de Champagne-Ardenne ».

Avant, pendant et après la session, un entretien personnalisé et approfondi sera organisé entre les parents et la Directrice. Il permettra de déterminer les modalités d'accueil en fonction de la problématique de l'enfant.

4) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LEUR DÉCLINAISON DANS LE PROJET ÉDUCATIF

Objectifs généraux

- Accompagner les enfants dans leur quête identitaire et les interactions sociales : rythmes, limites, repères, capacités, compétences, estime de soi, connaissance et découverte de la Culture.
- Favoriser les relations parents/animateurs : écoute, accompagnement à la parentalité.

Favoriser la professionnalisation de chaque membre de l'équipe, en s'appuyant sur des dispositifs variés : réunions régulières d'organisation, réunions d'analyses des pratiques, temps d'observation des enfants avec discussion, travail avec les parents, recours à la formation.

Objectifs transversaux

- Permettre aux enfants de maîtriser la réalité extérieure, d'être acteur de leur développement.
- Offrir des repères spatio-temporels.
- Travailler sur l'expression du désir de chaque enfant, la frustration, l'attente, le respect du cadre proposé.
- Travailler sur les relations entre enfants, la coopération, le respect, les habiletés sociales.
- Permettre aux enfants de s'approprier divers moyens d'expression, de mettre en scène leurs émotions, leur curiosité, leur sensorialité.

- Tisser des relations de confiance parents/enfants/ animateurs où l'enfant est au cœur des échanges et des pratiques éducatives reliées au projet pédagogique.
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie :
 - ✚ En le prenant en compte individuellement,
 - ✚ En lui garantissant un environnement affectif et sécurisant,
 - ✚ En lui proposant des activités d'éveil individuelles et collectives,
 - ✚ En l'aidant dans sa rencontre avec les autres
- Accueillir les enfants et leurs familles :
 - ✚ En prenant en compte l'environnement familial,
 - ✚ En garantissant la cohérence entre les familles et les équipes éducatives et parentales.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son propre développement, tout en l'accompagnant dans ses apprentissages par la parole, sans devancer ses capacités, en respectant son rythme, son identité.
- Plus l'enfant aura confiance en ses capacités, plus il se sentira apprécié dans ce qu'il fait et plus il aura le sentiment d'exister ou d'avoir une place auprès de l'adulte. Et pour avoir confiance en lui, l'enfant doit être capable de s'estimer à sa juste valeur.
- Aménager des espaces appropriés et suffisamment stimulants où chacun pourra, de façon plus individuelle, découvrir ses compétences : espaces repensés au fil des jours.
- Favoriser les interactions entre enfants qui sont le fondement de leur développement mental (jeux de coopération, ateliers décloisonnés...) et dans un premier temps laisser les enfants gérer seuls un conflit, qui peut rapidement se transformer en jeu.
- Accepter la prise de risque de l'enfant, en ayant une attitude bienveillante, en s'approchant de lui, en lui manifestant notre présence et nos encouragements.

Toutes les activités proposées répondront aux besoins des enfants :

- ✚ Besoins physiologiques : rythme de vie...
- ✚ Besoins affectifs : besoin de repères...
- ✚ Besoins cognitifs : phase d'apprentissage...
- ✚ Besoins de mouvement, besoins de sécurité, de socialisation, de fiction et d'imagination, besoin d'imitation, besoins d'éprouver une grande variété de sensations, besoin d'agir sur les choses, besoin de création, besoin d'autonomie, besoin de se mesurer au risque et besoin de s'intéresser au réel.

5) GESTION QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL

A. L'organisation dans l'espace

➤ Les conditions d'accueil d'une manière générale

De 10 h à 10 h 30 et de 14h00 à 14 h30 les enfants seront accueillis dans des ateliers différenciés où les enfants pourront choisir entre un atelier animé (Jeux de société, livres, jeux sportifs, jeux collectifs, Kapla, Lego, etc.) ou en autonomie.

Pendant ce temps d'accueil, les animateurs pourront répondre aux questions soulevées par les parents et les informer sur les changements d'organisation ou la nécessité d'une tenue vestimentaire adaptée pour une sortie.

Les animateurs feront en sorte que tous les enfants puissent acquérir de l'autonomie en mettant à leur disposition le matériel à leur portée à un endroit bien identifié.

Ils leur apprendront à s'organiser, être responsables et acteurs de leurs loisirs.

➤ Les salles disponibles et leur affectation

Les 4/5, les 5/6 ans, les 7/8 et les 8/9 ans seront accueillis dans les salles du Pôle Enfance, aménagées de coins poupées, dinettes, garages, bricolages, livres, jeux d'encastrement...

Les 10/13 ans seront accueillis dans une salle polyvalente située dans la Maison de quartier.

La grande salle de la Maison de quartier du Lac permettra l'organisation de grands jeux collectifs et d'expression corporelle ou théâtrale.

La cour extérieure permettra la mise en œuvre de jeux sportifs et collectifs.

B. Articulation entre vie quotidienne et les activités

➤ L'organisation, la nature, les conditions de mise en œuvre des activités :

À la fin de la journée, les animateurs présenteront les activités aux parents. Ils inciteront les parents à participer aux activités parents/enfants, accompagner les enfants lors de sortie ou à la piscine. Les activités seront proposées par tranche d'âge.

Les activités physiques et collectives permettront de développer l'esprit d'équipe, la coopération, le respect des règles. Ces activités sont prétextes à rendre l'enfant responsable, à travailler la négociation, la prise de parole entre les enfants et avec les adultes.

- Speed-ball, rollers, échasse, trampoline, Rosalie, Bubble, badminton, marche, volley, base-ball, bicyclette, karting, trottinette, Boccia, tir à l'arc, Kinball, Tchoukball, etc.

La promenade, les sorties en rollers, trottinettes, karting, Rosalie et bicyclettes permettront de travailler la sécurité, le Code de la route et la maîtrise de l'engin. Les animateurs seront vigilants, car les enfants ne sont pas conscients du danger. Les enfants apprendront à se déplacer en groupe en tenant compte d'autrui et de l'environnement dans lequel ils évoluent.

Les grands jeux de pistes, chasse aux trésors, course d'orientation organisés au départ du quartier permettront de découvrir de nouveaux lieux, apprendre à respecter et apprécier la nature, tout en s'amusant.

La marche sera utilisée comme un moyen de découverte, de détente et de déplacement pour sortir de son environnement et de son quartier.

Les baignades en piscine

La baignade permet d'aborder les règles d'hygiène avec certains enfants qui manquent d'informations. Les animateurs expliqueront les risques de la baignade et l'importance de respecter les règles de sécurité seul ou en groupe.

Le conte

L'équipe d'animateurs utilisera le conte comme un outil pédagogique pour passer des messages aux enfants.

Le conte permet de :

- ✚ Favoriser l'expression,
- ✚ Développer l'imagination,
- ✚ Découvrir différentes littératures,
- ✚ Donner l'envie d'apprendre à lire...

L'activité chant

Le chant sera utilisé comme un moyen d'expression, de défoulement, de détente et de découverte, d'échanges intergénérationnels et pour enrichir son vocabulaire.

Les enfants échangeront, choisiront et partageront des textes, leur univers musical et les chansons qu'ils apprendront ensemble.

Sortie Nature

Les activités organisées autour de la nature et avec des animaux permettent de créer un lien particulier avec les enfants et surtout de travailler le partage et l'échange entre les enfants.

Ces ateliers apaisent les enfants qui sont plus à l'écoute et plus ouverts aux autres.

Festival Animômes à la ferme pédagogique de Liart :

8 ateliers sur la découverte des animaux, leurs productions dans un esprit ludique et festif.
Le métier de fermier.

Concert de Gilles Diss.

Goûter des produits de la ferme.

Les activités éco-citoyennes :

Chaque groupe travaillera sur un projet d'activités pour répondre aux objectifs suivants :

Objectifs Généraux :

- Contribuer à ce que le Centre social ait un rôle dans le comportement de ses adhérents.
- Amener l'enfant à être acteur et source d'influence.
- Susciter un comportement éco-citoyen chez l'enfant.

Objectifs opérationnels :

- Organiser des jeux sur la planète et les économies d'énergies.
- Créer des outils ludiques de communication.
- Créer un jeu des 5 familles éco-citoyennes.
- Organiser une séance à la logithèque et faire des jeux sur internet, sur les économies d'énergies.
- Organiser une projection de mini films pour les enfants.
- Organiser un atelier création (éolienne) et visite d'une éolienne.

10/13 ans : Jeu de l'oie éco-citoyenne.

Les enfants devront créer un plateau géant avec des cases qui représenteront des éco-gestes et des gestes à ne pas faire. Le but sera d'arriver à la case « Bon éco-citoyen ». Ils devront créer aussi les pions pour jouer et les règles du jeu.

8/9 ans : le Chamboule tout éco-citoyen.

Les enfants devront créer des étiquettes qu'ils colleront sur des boîtes de conserve. Ces images représenteront des éco-gestes, mais aussi des gestes à ne pas faire. Le but du jeu sera de faire tomber les boîtes de conserves qui présentent les mauvais gestes.

7/8 ans : Jeu des 5 familles éco-citoyennes.

Les enfants devront créer un jeu des 5 familles, de la création des cartes jusqu'aux règles du jeu. Ils devront représenter des éco-gestes sur les cartes (familles cuisine, famille chambre, famille salle de bain...). Le but du jeu sera de rassembler tous les éco-gestes pour chaque pièce.

5/6 ans : Le moulin à vent.

Les enfants reproduiront un moulin à vent avec des matières recyclables (plastique, papier...). Cela leur permettra de comprendre comment marche l'énergie éolienne.

4/5 ans : Jeu du mémo éco-citoyen.

Les enfants devront colorier les cartes qui feront partie du Mémo. Le but du jeu sera de réussir à trouver les éco-gestes identiques. Et d'identifier les mauvais gestes à ne pas refaire.

D'autres activités, en lien avec ce projet, seront mises en place tout au long de cette période.

Activités multimédias

Le Centre Social Le Lac mettra à disposition le matériel multimédia et ses infrastructures :

Deux salles informatiques (30 PC reliés à internet). Un laboratoire de montage vidéo et un pack de 16 tablettes qui intègre la solution Edutab.

Les points forts de la tablette :

Très rapides à allumer ou éteindre, dotés d'une bonne autonomie, légers et véritablement nomades, ces nouveaux outils ne doivent pas être assimilés à un ordinateur standard.

Si les tablettes reprennent beaucoup des fonctionnalités des ordinateurs, elles sont d'avantages tournées vers la collaboration et la consultation que vers la production de documents.

Plus proches du livre ou du cahier multimédia, elles favorisent une plus grande liberté des utilisateurs et simplifient grandement la pratique de l'informatique.

Elles permettent donc de se focaliser sur les objectifs pédagogiques et non sur la maîtrise de la technique. Selon le système d'exploitation et les accès réseau, elles constituent un outil d'accès aux Équipements de Nouvelles Technologies convivial et mobile.

Les tablettes ne sont pas grand-chose sans contenu.

Le Centre Social Le Lac a choisi le pack tablettes qui intègre la solution Edutab (base Edutrice) qui permet de manager un réseau local entre les tablettes, autorisant, entre autres, les échanges de fichiers, de tablette à tablette, à la personnalisation d'un bureau de travail.

L'animateur contrôle et impose les contenus pédagogiques.

Par ailleurs, la solution de mobilité permettra de les utiliser dans l'ensemble des locaux du Centre Social Le Lac.

Ces outils auront pour objectif de faciliter les recherches des enfants sur internet concernant les thèmes d'activités et les sorties.

Photo et vidéo

Des projets seront montés avec le responsable de la logithèque pour apprendre aux enfants à utiliser et optimiser les outils. Ils disposeront de quatre appareils photo numériques compacts, un appareil photo numérique reflex avec pied et flash, d'une caméra vidéo avec pied, d'un ordinateur spécifique pour le montage.

Les activités :

- + Réaliser une exposition photographique, de petites œuvres multimédias (santé, patrimoine de la Ville de Sedan...).
- + Diffuser une exposition photographique et de petites œuvres multimédias.
- + Débriefing des travaux réalisés ultérieurement. État des lieux.
- + Information sur le droit d'auteur et le droit d'image.
- + Comment fabrique-t-on une exposition photographique et de petites œuvres multimédias ?
- + Choix de projets avec les acteurs du projet.
- + Constitution des équipes de rédaction et de mini « journalistes ». Attribution des rôles.
- + Création audiovisuelle
- + Etc.

Créer un film d'information sur les écos gestes et le développement durable.

Des systèmes de montage « vidéo » choisis permettront de répondre aux besoins pédagogiques tout en s'appuyant sur les dernières technologies « haute définition » et en assurant une qualité audiovisuelle optimale.

Il s'agira de leur apprendre à décrypter ce qu'il voit, à regarder la télévision en faisant de la télévision.

L'équipe impliquera les enfants dans chacune des étapes de la réalisation des films, du tournage au montage en passant par le « dérushage ». Les enfants seront réalisateurs. Il s'agira de constituer une vraie équipe de tournage avec des rôles et des responsabilités définies.

Nous aurons le souci d'une production qualitative, car il faut que les jeunes soient fiers de leur production.

Activités culturelles, visite et découverte du patrimoine.

Projet « c'est mon patrimoine 2017 » avec la compagnie on regardera par la fenêtre.

Visite du château de l'échelle et du musée de l'école d'hier :

La mise en lumière du patrimoine sera réalisée par des artistes qui feront découvrir les arts de la marionnette (patrimoine culturel de Charleville Mézières) et les arts du mapping vidéo (art nouveau). Nous serons sur de l'humain, l'humain à travers son passé.

Découverte des métiers avec la rencontre d'un archéologue et un tailleur de pierre

La pédagogie mise en œuvre s'articule autour d'axes privilégiés :

- ✚ Partir d'une approche sensorielle de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- ✚ Procéder par expérimentation, à l'aide d'un matériel approprié, pour mettre à la portée de l'enfant les notions complexes d'espace, de volume, de rythme ou de proportions.
- ✚ Enrichir ses connaissances au contact direct de spécialistes, de professionnels, d'artistes. Découverte du métier de tailleur de pierre et activité mapping vidéo et marionnettes...
- ✚
- ✚ Stimuler sa créativité en lui permettant de mettre en pratique ce qu'il a appris.
- ✚ Éduquer le citoyen de demain à son cadre de vie.

La ludothèque

Les animateurs emprunteront des jeux sur des thèmes et des objectifs diversifiés.

Le thème principal des vacances étant les écos gestes et le développement durable, certains jeux comme SOS planète, le tri etc, seront utilisés par tous les groupes.

Les enfants pourront découvrir de nombreux jeux sur des thèmes divers et variés (santé, hygiène, secourisme, accidents domestiques, connaissances, etc.).

➤ La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

L'organisation de la journée sera partagée et non imposée aux enfants. L'animateur sera en position de négociateur et veillera au bon équilibre des envies et des rythmes de chacun.

Temps calmes, temps forts

- ✚ Veiller à l'alternance temps calme (accueil, sieste, coin détente, goûté) avant les temps forts, activités d'expressions, ateliers et jeux collectifs :
- ✚ Accepter en début de vacances et ponctuellement qu'un enfant ne veuille pas s'asseoir avec le groupe, se mette à distance. Lui préciser cependant de ne pas faire de bruit.

✚

Atelier autour du cirque :

Jonglage, équilibre, acrobatie...

Les activités proposées permettent un éveil global de la personnalité.

L'approche ludique aide l'enfant à développer son potentiel créatif. La technicité et la créativité sont mises au service de l'expression artistique, alors espace d'épanouissement pour tous. Les possibilités physiques et créatives sont explorées en fonction de la capacité de chacun. Grâce aux arts du cirque, l'enfant prend confiance en lui et développe son expression individuelle au sein du groupe.

Les ateliers s'articulent à travers quatre axes principaux de travail qui sont :

- ✚ La motricité : développer les actions motrices pour favoriser la coordination, les enchaînements de gestes et d'actions maîtrisées (jonglage, acrobaties) et la dissociation segmentaire (équilibre sur objets).
- ✚ La créativité : stimuler l'imaginaire, exprimer des émotions.
- ✚ L'expression : associer activités physiques aux activités artistiques pour un développement harmonieux des enfants.
- ✚ Le relationnel : mobiliser des capacités d'adaptation et de coopération (parades, pyramides).

Temps du goûter

Nous considérons le temps du goûter (16 h 30/17 h) comme une activité à part entière. Ce sera un moment privilégié de détente, d'échanges et de convivialité. Il sera aussi l'occasion pour l'animateur d'aborder certains thèmes sur l'hygiène, le goût, la diversité des aliments, d'évaluer les activités de la journée, d'informer les enfants de la journée à venir.

Les animateurs informeront les enfants et les parents sur l'équilibre alimentaire. Les informations communiquées aux enfants, ainsi que les menus des goûters ont été travaillés avec un diététicien.

➤ Les déplacements

À pieds

Les animateurs utilisent un cahier de liaison situé à l'accueil pour notifier toutes leurs sorties, les locaux utilisés, le nom du groupe, les heures de départ et de retour, le nombre d'enfants et d'animateurs, les activités.

En véhicule

Les animateurs disposeront de deux véhicules de 9 places.

Ces véhicules seront conduits par les animateurs ou les parents pour les sorties culturelles.

Les animateurs seront vigilants et feront respecter les règles de sécurité (port de la ceinture, rehausseur) et comportement irréprochable pendant les trajets.

Une vérification du bon fonctionnement des véhicules sera effectuée avant le transport des enfants.

C. La gestion administrative

Les inscriptions seront organisées de la manière suivante :

Les parents prendront rendez-vous auprès de l'agent d'accueil afin de finaliser l'inscription administrative de leur (s) enfant (s). Celle-ci leur communiquera l'ensemble des pièces à fournir. Nous collecterons l'ensemble de l'état civil et les informations pour la fiche sanitaire de liaison.

Ces éléments nous permettront aussi de procéder à une analyse des caractères sociologiques des participants. Ces informations seront présentées à l'ensemble de l'équipe.

Une participation financière minimale sera proposée aux parents.

Les secrétaires expliqueront le fonctionnement général aux parents : horaires, lieux d'accueil, brochure d'activités du centre social et informations sur leur interlocuteur dans le fonctionnement.

L'ensemble des parents recevra un projet pédagogique. Ils seront invités à le lire et à l'expliquer à leurs enfants, à l'enrichir par des propositions.

La directrice de l'Accueil Collectif des Mineurs du Centre Social assurera des entretiens.

La directrice encouragera les parents à commenter le projet pédagogique, elle donnera des explications par rapport à d'éventuelles incompréhensions sur le fond comme sur la forme et elle détaillera la mise en œuvre du fonctionnement.

Nous inviterons les parents et les enfants à participer à une enquête de satisfaction anonyme. Elle prendra la forme d'une dizaine de questions. Le dernier jour, les enfants rapporteront ce document qu'ils déposeront dans une urne à l'accueil.

Le pointage des présences des enfants se fera sur des bordereaux formalisés par groupe. La liste nominative des enfants sera indiquée ainsi que les jours et les plages horaires. Ils seront ensuite enregistrés par le secrétariat, pour transmission à la Caisse d'Allocations Familiales, sur le logiciel AIGA.

Les documents obligatoires des animateurs seront répertoriés dans un classeur au secrétariat avec les éléments suivants :

- Les instructions départementales.
- Les conditions de mise en œuvre du projet pédagogique.
- Les diplômes des directeurs brevetés.
- Les diplômes des animateurs brevetés.
- Le livret de formation pour le personnel en cours d'obtention de brevet BAFA ou BAFD.
- L'accord écrit et signé du représentant légal pour les mineurs (se consulte au secrétariat avec les fiches d'inscription).
- Le contrat de travail des animateurs étrangers (en comptabilité).
- Le récépissé délivré par la D.D.C.S.P.P.
- Le registre nominatif et le registre des présences journalières (se consultent dans un classeur au secrétariat intitulé « bordereaux de présences »).
- Les fiches sanitaires de liaison des enfants (se consultent au secrétariat dans un classeur).
- Le registre du personnel (en comptabilité).
- Le registre d'infirmerie.
- Les certificats de conformité des locaux (détenus par la Ville).
- Le registre de sécurité (détenu par la Ville).
- Le rapport concernant la qualité de l'eau.
- Le rapport de la commission de sécurité (détenu par la Ville).
- La comptabilité alimentaire journalière (se consulte au secrétariat dans un classeur).
- La police d'assurance avec avenants éventuels.
- L'agrément des intervenants extérieurs.
- L'affiche concernant l'épizootie de rage.

Les affichages obligatoires seront disposés principalement dans le hall d'accueil et dans les salles d'activités.

D. Journée type

De 10 h à 10 h 30, les parents seront accueillis par les animateurs qui pourront répondre aux questions soulevées. Ils les informeront sur les changements d'organisation ou la nécessité d'une tenue vestimentaire adaptée.

De 10 h 30 à 12 h, les activités seront proposées et non imposées. Les animateurs feront en sorte que tous les enfants participent, jouent, s'amuse, puissent acquérir de l'autonomie en mettant à leur disposition le matériel à leur portée à un endroit bien identifié. Ils leur apprendront à s'organiser, être responsables et acteurs de leurs loisirs.

De 14h00 à 14 h30, les parents seront accueillis par les animateurs qui pourront répondre aux questions soulevées. Ils les informeront sur les changements d'organisation ou la nécessité d'une tenue vestimentaire adaptée.

Des ateliers dirigés ou non autour du Jeu, du livre et de la création seront proposés aux enfants pour que chacun démarre la journée à son rythme. Ces ateliers seront organisés en salle ou en extérieur.

De 14 h à 17h00, les activités seront proposées et non imposées. Les animateurs feront en sorte que tous les enfants participent, jouent, s'amuse, puissent acquérir de l'autonomie en mettant à leur disposition le matériel à leur portée à un endroit bien identifié. Ils leur apprendront à s'organiser, être responsables et acteurs de leurs loisirs.

17H15 le goûter est servi aux enfants et un bilan de la journée est effectué.

A 18H00 les animateurs discuteront avec les parents de la journée écoulée.

Les activités seront un prétexte pour mettre en œuvre les objectifs éducatifs du projet de l'organisateur.

6) L'ÉQUIPE D'ADULTES

A. Nombre et qualification

ANIMATEURS

- Nombre : 12
- Qualification :
 - 3 BAFA titulaires
 - 7 BAFA stagiaires
 - 1 BPJEPS stagiaire
- Sans qualification : 1

AIDE-ANIMATEURS

- Nombre : 5
- Qualification :
 - 3 BAFA titulaires
- Sans qualification : 2

B. Le rôle de chacun et le fonctionnement de l'équipe au quotidien

L'équipe sera composée d'une Directrice, d'une Directrice adjointe, d'animateurs qualifiés et de bénévoles.

La relation Directrice et Directrice adjoint.

La Directrice formera la Directrice adjointe :

Écriture du projet pédagogique de la session.

Administratif : composition du classeur DDCSPP, les fiches sanitaires et d'inscription des enfants.

Le budget pédagogique et alimentaire.

Les réservations des activités, des sorties, la prise de contact avec les intervenants extérieurs et les secteurs du Centre social.

Les menées d'activité, la pédagogie et la réglementation.

Le suivi et l'évaluation des animateurs en stage pratique BAFA.

La relation Directrice et Directrice adjoint : elles auront un rôle complémentaire. Elles échangeront leur point de vue sur les différents sujets traités.

Formation des animateurs en stage pratique BAFA :

Présenter les objectifs et les attentes du Directeur au stagiaire.

Lister les compétences et les savoir-faire du stagiaire.

Prendre connaissance de ses objectifs personnels de formation.

Fixer avec le stagiaire les critères de réussite et les indicateurs d'évaluation.

L'accompagner dans la préparation de ses activités, répondre à ses questions.

Mener un entretien en cours de stage pour échanger sur les critères et les indicateurs, Valoriser ce qui est maîtrisé et indiqué ce qui doit être amélioré, et convenir des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Faire un bilan de stage.

Expliquer l'appréciation, mettre en avant les réussites du stagiaire et lui donner des conseils pour la suite de sa formation.

La relation des Directrices /animateur :

Les Directrices auront un rôle de contrôle et de conseil auprès de l'équipe d'animation. Elles analysent avec les animateurs le vécu de la journée et trouvent des solutions pour pallier les lacunes rencontrées.

La Directrice et la Directrice adjointe présentent les emplois du temps (fonctionnement de la session).

La Directrice et la Directrice adjointe informent les animateurs des groupes d'enfants qu'ils prendront en charge. Elle rappelle leurs besoins suivant les tranches d'âges.

La directrice et la Directrice adjointe valideront les stages pratiques des animateurs.

Lors des réunions quotidiennes, elles forment les animateurs sur le plan règlementaire, connaissance de l'enfant, organisationnel, etc.

La Directrice et la Directrice adjointe veillent à l'application du projet éducatif et pédagogique.

Elles entretiennent des relations régulières avec le directeur du centre social afin d'organiser la transversalité avec les autres secteurs.

L'accompagnement et le rôle de formateur, de la Directrice et de la Directrice adjointe pour l'équipe d'animateurs.

La Directrice et la Directrice adjointe présenteront les fiches sanitaires de liaison afin de déterminer et de recueillir les informations concernant les allergies des enfants.

Elles donneront la méthodologie à appliquer en cas de problème.

La Directrice adjointe fera l'inventaire des trousse de secours et de leur contenu. Elle présentera la déclaration d'accident.

Elle expliquera la nécessité de réaliser un rapport circonstancié en cas d'accident.

En cas d'accident, la Directrice ou la Directrice adjointe remplira la fiche de déclaration d'accident ainsi que la fiche de suivi de l'état de santé de chaque enfant.

L'Infirmier sera située dans la salle des 4/5 ans au pôle enfance. Un espace a été aménagé pour que chaque enfant puisse, en cas de besoin, être accueilli dans de bonnes conditions.

La Directrice et la Directrice adjointe établiront les plannings des salles et des réservations (piscine, informatique, etc....) pour l'accueil, les activités et les sorties.

La Directrice présentera le budget pédagogique.

En concertation avec les Directrices, l'équipe d'animation élaborera la liste du matériel.

À chaque fois que ce sera possible à organiser, les animateurs feront les achats avec les enfants, sinon un animateur sera chargé des achats pour l'ensemble de l'équipe d'animation.

Les Directrices rappelleront à l'équipe d'animation les valeurs du projet pédagogique.

Chaque animateur établira son programme d'activités.

La directrice engagera un dialogue avec l'équipe d'animation pour affiner les menées, les rythmes, la formalisation des objectifs par activité.

La Directrice adjointe dirigera les réunions et la formation des animateurs pour le projet sur les écos gestes et le développement durable.

Un espace sera déterminé pour l'affichage. Les programmes, les réservations, les sorties, les informations seront accessibles pour les animateurs, les enfants, les parents.

Les informations concernant la réglementation, les courriers de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ainsi que le double des programmes seront remis dans un classeur à l'accueil. Ils pourront être consultés par chaque membre des équipes, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur du Centre Social.

L'organisation de préparation des réunions de bilans et autres

L'équipe disposera de plusieurs réunions pour élaborer son programme d'activités et consulter la documentation (Anim' les livres de la Médiathèque de Sedan, etc.).

Des entretiens seront organisés avec le secrétariat, la comptabilité et l'accueil. Ils permettront d'organiser l'aspect administratif et financier du fonctionnement de l'Accueil Collectif des Mineurs.

Un rapport d'activités sur la session sera effectué par les Directrices et présenté lors d'un Conseil d'Administration.

La relation animateur/animateur

En raison de l'éclatement des différentes salles d'activités, chaque membre de l'équipe d'animation signalera dans l'outil « cahier de sortie » géré par l'agent chargé de l'accueil son itinéraire, la salle qu'il occupe, le matériel utilisé.

Ce cahier de liaison permettra aux autres animateurs d'utiliser les salles, le matériel disponible et de recueillir de multiples informations sur le fonctionnement.

La relation enfants/animateur

L'animateur est le point de repère, l'aide (pas à la place de l'enfant), l'adulte référent, il propose, il motive, il impulse les activités.

Il est l'initiateur, il est à l'écoute, il est celui qui donne les limites, les règles.

L'animateur veille au bien-être, à la sécurité morale et physique de l'enfant.

S'impliquer dans l'activité de l'enfant sans être trop interventionniste pour le laisser aussi découvrir seul ses nouvelles acquisitions.

Ne pas tomber dans l'activisme et le faire pour faire qui nuit à l'observation.

Proposer une alternative (lors des ateliers proposés, par exemple), pour aiguïser son sens de l'initiative, en symbolisant les ateliers par des supports identifiables.

Mettre en place tout au long de l'année des ateliers d'éveil culturel et artistique.

Observer l'enfant, en étant à son écoute au quotidien pour lui permettre de poursuivre ses propres recherches, tant sur le plan de son identité, que sur celui de la sensorialité et du relationnel.







Proposer des responsabilités à l'enfant, en lien avec ses attentes, ses désirs, ses besoins.

Les autres relations

La directrice et la Directrice adjointe préparent l'intervention des bénévoles, des parents, des prestataires, des intervenants à travers des réunions spécifiques.

Les relations avec le personnel liées à l'accueil de mineurs se feront dans les conditions suivantes :



Le secrétariat, lors des inscriptions :

-  Informer les parents du fonctionnement et des activités pour leurs enfants.
-  Faire les inscriptions et les mettre dans les classeurs prévus à cet effet.
-  Établir les bordereaux de présences (nom – prénom – âge – secteur).
-  Règlements.
-  Informer la directrice des appels téléphoniques des parents ou particularités (certificats médicaux, maladie, etc.).
-  Faire les courriers et les réservations.

La comptable :

Elle organise la comptabilité de l'Accueil Collectif de Mineurs. Elle attribue le budget pédagogique en fonction du budget prévisionnel voté par le Conseil d'Administration.

L'hôtesse d'accueil :

-  Elle répond au téléphone, accueille les parents et les dirige vers les bons interlocuteurs.
-  Elle gère les bordereaux de présences des adultes et réceptionne ceux des enfants.

- ✚ Elle donne les clés des armoires et des locaux aux animateurs.
- ✚ Elle informe les parents et le personnel des éventuels déplacements des membres de l'équipe.
- ✚ Elle gère les cahiers de transmissions (véhicules, sorties, locaux, matériel).
- ✚ Elle distribue les sacoches des trafics avec le matériel nécessaire (triangle, gilets de sécurité).
- ✚ En liaison avec la Directrice, elle appellera par téléphone les parents pour leur signaler les absences de leur (s) enfant (s).

✚ **L'aspect sécurité physique et morale des enfants**

Lors des réunions et/ou entretiens avec les organisateurs, les parents, les animateurs, les enfants, la directrice sensibilisera en permanence à la mise en œuvre des moyens liés à la sécurité physique et morale des enfants.

7) LA COMMUNICATION

Chaque membre du conseil d'administration et les salariés feront la promotion du projet pédagogique de l'ALSH.

A. La relation avec les familles

- ✚ Un temps convivial et de discussion avec les parents sera organisé pendant l'accueil des enfants pour faciliter l'intégration des enfants et des parents à l'organisation de la vie en collectivité.
- ✚ Considérer là où en sont les parents, les enfants, dans leur histoire personnelle, pour les accompagner avec justesse, sans y mêler prédictions et jugements à l'emporte-pièce
- ✚ Recueillir les émotions de l'enfant, sans les nier et trouver ensemble un rituel rassurant lors du départ du parent.

Les parents sont de réels partenaires dans l'accueil de mineurs et l'équipe d'animation favorisera l'implication des parents dans le projet pédagogique du centre.

Tisser des relations de confiance parents/enfants/professionnels où l'enfant est au cœur des échanges nous permet de mieux communiquer, mieux se comprendre et évoluer ensemble.

Dans l'organisation du centre de loisirs, les goûters, les activités, les horaires, les parents, les enfants et l'équipe d'animation œuvrent ensemble pour améliorer et répondre aux plus près à leurs attentes.

Les parents sont invités à des réunions pour donner des idées, leur avis sur les horaires, les activités...

Pendant le centre, les parents sont invités à participer aux activités, sorties avec leurs enfants.

Certains parents participent à l'élaboration des menus, des achats et de la confection des goûters.

À la fin du centre, tous les parents remplissent l'enquête de satisfaction, ce qui nous permet d'avoir des éléments d'évaluation concrets.

L'ensemble des parents recevra un projet pédagogique et remettront un accusé réception à l'organisateur (secrétariat).

B. La relation avec les prestataires extérieurs







Les Directrices prendront contact, par téléphone, avec les prestataires extérieurs pour définir les aspects organisationnels. Un courrier de confirmation, visé par le directeur du centre social et signé par la présidente, est transmis ensuite au prestataire. Une copie est envoyée systématiquement par courriel aux administrateurs ou aux salariés concernés.

C. La relation avec la presse

Le directeur est chargé d'organiser les conférences de presse (écrites, radiophoniques et télévisuelles). En règle générale la Présidente, le Directeur et la Directrice de l'ALSH valorisent la spécificité de l'ALSH dans son aspect éducatif. L'accent est mis sur les méthodes pédagogiques et la démarche de coéducation.

8) ÉVALUATION

Différents critères d'évaluation seront utilisés :

-  Fiches d'inscriptions,
-  Evaluation des intervenants,
-  Nombre d'enfants inscrits,
-  Taux de fréquentation,
-  Rapport d'activités des animateurs,
-  Enquête de satisfaction...

Des réunions avec l'équipe seront organisées avant et après l'Accueil Collectif des Mineurs.

Avant, elles permettront l'élaboration du projet pédagogique et du programme d'activités. Après, la réalisation d'un bilan.

Le projet ne sera pas figé. Tout le personnel ayant fonction d'accueil ainsi que les parents auront la possibilité de le faire évoluer. Des temps de formations et d'informations sur les besoins et les rythmes des enfants seront travaillés lors de la préparation des activités. Les groupes d'enfants seront formalisés par tranches d'âges.

Après le centre, des réunions de bilans serviront à l'évaluation organisationnelle et pédagogique. La relation avec les parents sera évaluée quantitativement et qualitativement tout au long de la période. Les temps relationnels avec les parents nous permettront de sonder, de questionner, de régler les problèmes, d'être à l'écoute de leurs propositions. Nous mettrons en place des réunions supplémentaires, à l'attention des animateurs et des intervenants extérieurs concernant les activités.

Le taux de présences journalières des enfants nous permettra aussi d'évaluer le travail de l'équipe de l'Accueil Collectif des Mineurs. A chaque session, des enquêtes de satisfaction seront proposées aux parents. Les résultats seront diffusés sur le site internet du Centre Social Le Lac. En fonction des résultats ou/et des propositions, les organisateurs du Centre Social Le Lac, en concertation avec l'équipe de direction (directeur du Centre Social Le Lac et directrice de l'ALSH) mettront en œuvre d'éventuels changements.

✂-----

Je soussigné (e).....responsable légal
de l'enfant.....
certifie avoir pris connaissance du projet Pédagogique de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement 4 - 17 ans pour les vacances d'été du 10 juillet au 04 août.

À Sedan, le.....

Signature du responsable légal
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »
